

Reprise des permanences juridiques au tribunal judiciaire de Saint-Gaudens

Horaires Modifiées du 28 mai au 9 juillet 2020

Les permanences juridiques **GRATUITES** au tribunal de grande instance de Saint-Gaudens

Palais de justice – BP 189 – 31806 Saint-Gaudens Cedex
Tél. : 05 61 89 80 50

Pour vous renseigner sur vos droits et vos obligations
et vous orienter dans vos démarches,
des consultations juridiques gratuites
vous sont proposées.

AVOCATS

Les avocats vous conseillent dans tous les domaines du droit : famille, travail, consommation, surendettement, logement, pénal.

→ Le jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45 sans rendez-vous.

NOTAIRES

Les notaires vous conseillent dans les domaines suivants : successions, actes de notoriété, donations, acquisitions immobilières, PACS, consentements à adoption, conséquences matérielles du divorce.

→ Le 2^{ème} mercredi du mois de 13 h 45 à 16 h 45 sur rendez-vous.
Tél. : 05 62 73 58 68 (Chambre interdépartementale des notaires).

HUISSIERS DE JUSTICE

Les huissiers de justice vous conseillent dans les domaines suivants : recouvrement de pensions alimentaires, chèques sans provision, dettes locatives, exécution des décisions de justice...

→ Le 1^{er} mercredi du mois de 9 h à 11 h sur rendez-vous.
Tél. : 05 61 33 70 90 (CDAD de la Haute-Garonne) ou 05 61 52 74 91 (Chambre départementale des huissiers de justice).

*L'accueil du tribunal de grande instance
de Saint-Gaudens vous orientera vers la salle.*

- le jeudi 28 mai de 13h45 à 16h45
- le mercredi 3 juin de 13h45 à 16h45
- le jeudi 4 juin de 9 h à 12h
- le jeudi 11 juin de 13h45 à 16h45
- le mercredi 17 juin de 9 h à 12h et de 13h45 à 16h45
- le jeudi 18 juin de 9 h à 12h
- le mercredi 24 juin de 13h45 à 16h45
- le jeudi 25 juin de 13h45 à 16h45
- le mercredi 1er juillet de 9 h à 12h et de 13h45 à 16h45
- le jeudi 2 juillet de 9 h à 12h
- le mercredi 8 juillet de 13h45 à 16h45
- le jeudi 9 juillet de 9 h à 12h



BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES (BAV)

Soutien aux victimes d'infraction pénale, information sur leurs droits et accompagnement.

→ ~~Permanences physiques : vendredi de 9 h à 12 h sur rendez-vous et de 13 h 45 à 16 h 45 sans rendez-vous.~~

→ Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 45 à 16 h 45.

Permanences tenues par un juriste et un psychologue de l'association commingeoise de contrôle judiciaire socio-éducatif (ACCJSE).

Tél. : 06 81 35 72 61.

Une juriste du Bureau d'Aide aux Victimes est également présente aux audiences correctionnelles et de comparution immédiate.

tous les jours sur rendez-vous de 9h à 12 et de 13h45 à 17h (prise de rdv au 06 81 35 72 61)

MEDIATION FAMILIALE

Information sur la médiation familiale qui vise à préserver ou restaurer les liens familiaux et à prévenir un éclatement du groupe familial ou un conflit entre générations.

→ Premier entretien d'information gratuit et confidentiel avec un médiateur familial : un lundi par mois de 9 h à 12 h sans rendez-vous.

Permanences tenues par l'association Ecoute Moi Grandir (EMG) - Tél. : 05 82 95 25 83.

AIDE A LA TUTELLE FAMILIALE

Information à destination des tuteurs et curateurs familiaux (dépôt d'une requête devant le juge des tutelles, diligences et responsabilités inhérentes à leur désignation, aide à la rédaction des inventaires et des comptes de gestion...).

→ ~~Permanence physique : le 1^{er} mercredi du mois de 14 h à 16 h sans rendez-vous.~~

Permanences tenues par un mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Entretien téléphonique le 1er mercredi de chaque de 13h45 à 17h sur RDV (Prise de RDV au 0534281806 tous les jours de 10h à 12 et de 14h00 à 17h)

Pour toutes informations sur les autres permanences de professionnels du droit en Haute-Garonne, vous pouvez vous reporter au dépliant **Une question juridique ?** disponible à l'accueil du tribunal de grande instance de Saint-Gaudens ou sur le site du CDAD de la Haute-Garonne :

www.cdad-hautegaronne.justice.fr

